



EVREUX

## *CONSEIL MUNICIPAL*

### *ORDINAIRE*

♦ ♦ ♦

*SEANCE DU 4 JUILLET 2020*

*09H00*

♦ ♦ ♦

### *COMPTE-RENDU*

♦ ♦ ♦

La séance est ouverte à 09h00

L'An deux mille-vingt, le 04 juillet, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 30 juin 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

#### PRÉSENTS:

M. LEFRAND, Mme BEAUVILLARD, M. GAVARD-GONGALLUD, Mme AUGER M. PAVON  
Mme MARAGLIANO, M. BOUILLIE, Mme LUVINI, M. ETTAZAOUI, Mme BARILLER, M.  
DERRAR, Mme PLAISANCE, M. ROUSSEL, Mme LESEIGNEUR, M. NOGARÈDE, Mme  
DURANTON, M. MAMMERI, Mme DOSSOU-YOVO, M. ADIGUZEL, Mme LEMOINE, M. GRIPPON,  
Mme MURCIA, M. CARIOT, Mme BAYRAM, M. PIERES, Mme CASTELNAU, M. CORNE, Mme  
BANDELIER, M. ZAYANI, Mme LEON, M. BRULARD, Mme RIVIERE, M. VEYRI, Mme LAGOUGE,  
Mme HANNOTEAU, M. MARTIN, Mme SALVAT, M. BOULANGER, Mme SAUVÉ, M. ROUGER,  
Mme COLLIN.

#### ONT DONNE POUVOIR :

M. GUILLEN a donné pouvoir à Mme LAGOUGE, M. JEMY a donné pouvoir à M. LEFRAND

♦ ♦ ♦ ♦

## **Monsieur Lefrand assure la présidence.**

Le Conseil municipal ayant été régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales pour la réunion, Monsieur Lefrand déclare la présente séance ouverte.

Il donne lecture des résultats des élections municipales :

- Nombre d'électeurs inscrits	26 306
- Nombre de votants	8 401
- Nombre de suffrage exprimés	8 181

La liste « Pour Vous », avec 4 170 voix (soit 50,97 % des suffrages exprimés), a obtenu 33 sièges.

La liste « Evreux Ensemble », avec 3 008 voix (soit 36,76 % des suffrages exprimés), a obtenu 8 sièges.

La liste « Evreux Avance », avec 1 003 voix (soit 12,26 % des suffrages exprimés), a obtenu 2 sièges.

Il déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

*M. Timour VEYRI*  
*Mme Nathalie LAGOUGE*  
*M. Philippe GUILLEN*  
*Mme Maryvonne HANNOTEUX*  
*M. Jean Marie MARTIN*  
*Mme Laure SERVAT*  
*M. Jean Christophe BOULANGER*  
*Mme Dominique SAUVE*  
*M. Guy LEFRAND*  
*Mme Karène BEAUVILLARD*  
*M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD*  
*Mme Stéphanie AUGER*  
*M. Jean Pierre PAVON*  
*Mme Francine MARAGLIANO*  
*M. Jean Luc BOUILLIE*  
*Mme Françoise LUVINI*  
*M. Driss ETTAZAOUI*  
*Mme France BARILLER*  
*M. Mohamed DERRAR*  
*Mme Marianne PLAISANCE*  
*M. Emmanuel ROUSSEL*  
*Mme Diane LESEIGNEUR*  
*M. Alain NOGAREDE*  
*Mme Nicole DURANTON*  
*M. Rachid MAMMERI*  
*Mme Marie Louise DOSSOU YOVO*  
*M. Erkan ADIGUZEL*  
*Mme Aurelie LEMOINE*  
*M. Noel GRIPPON*  
*Mme Christiane MURCIA*  
*M. Geoffrey CARIOT*  
*Mme Servane BAYRAM*  
*M. Patrick PIERES*

Mme Caroline CASTELNAU  
M. Laurent CORNE  
Mme Lysiane BANDELIER  
M. Abdé ZAYANI  
Mme Patricia LEON  
M. Thierry BRULARD  
Mme Eveline RIVIERE  
M. Aubert JEMY  
M. Guillaume ROUGER  
Mme Isabelle COLLIN

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Lefrand invite la doyenne d'âge, Madame Lysiane BANDELIER, à prendre la présidence de l'assemblée.

## **1- Election du Maire**

Mme Bandelier, doyenne du Conseil municipal, assure la présidence de la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le plus jeune de cette assemblée, M. Geoffrey Cariot.

Pas d'opposition. M. Geoffrey Cariot est désigné secrétaire de séance.

Mme Bandelier demande à chaque premier de liste de nommer un scrutateur pour assurer le dépouillement. Sont ainsi désignés scrutateur à l'unanimité :

- Mme Beauvillard
- Mme Salvat
- Mme Collin

Après lecture des articles LO.2122-4, L.2122-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code général des collectivités territoriales, Mme Bandelier invite à procéder à l'élection du Maire.

Une seule liste est déposée : M. Guy Lefrand.

Après que chaque élu à l'appel de son nom a déposé dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote, il est procédé au dépouillement.

Dépouillement par les membres du Bureau constitué précédemment.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 43
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 22

Monsieur Guy Lefrand a obtenu 33 voix

Monsieur Guy Lefrand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Mme Bandelier le proclame élu Maire d'Evreux et l'invite à prendre la présidence.

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- ELIT M. Guy Lefrand en qualité de Maire.
- 

## **2- Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- FIXE à 12 le nombre d'adjoints au Maire d'Evreux.
- 

## **3- Election des adjoints au Maire**

Une seule liste déposée par la majorité municipale et composée comme suit :

- Madame Beauvillard
- Monsieur Gavard-Gongallud
- Madame Maragliano
- Monsieur Pavon
- Madame Luvini
- Monsieur Bouillie
- Madame Bariller
- Monsieur Roussel
- Madame Leseigneur
- Monsieur Adiguzel
- Madame Dossou-Yovo
- Monsieur Cariot

Après que chaque élu à l'appel de son nom a déposé dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin de vote, il est procédé au dépouillement.

Dépouillement par les membres du Bureau constitué précédemment.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 43
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 22

La liste présentée a obtenu 33 voix

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- ÉLIT :

Karène Beauvillard	En qualité de 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Nicolas Gavard-Gongallud	En qualité de 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Francine Maragliano	En qualité de 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Jean-Pierre Pavon	En qualité de 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Françoise Luvini	En qualité de 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Jean Luc Bouillie	En qualité de 6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
France Bariller	En qualité de 7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Emmanuel Roussel	En qualité de 8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Diane Leseigneur	En qualité de 9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Erkan Adiguzel	En qualité de 10 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Marie-Louise Dossou-Yovo	En qualité de 11 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux
Geoffrey Cariot	En qualité de 12 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire d'Évreux

---

#### 4- Attributions du Conseil municipal - Délégations au Maire

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉLÈGUE à Monsieur le Maire de la Ville d'Évreux, pendant la durée de son mandat ainsi qu'éventuellement aux Adjoints et Conseillers municipaux dans le cadre de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la suppléance, les attributions ci-dessous énoncées :
1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  2. fixer, dans les limites déterminées annuellement par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et,

d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3. procéder, dans la limite de 15 Millions d'Euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Sont exclus de cette délégation la souscription des emprunts structurés (dits toxiques) ;
4. lorsque les crédits sont inscrits au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation (excepté l'attribution en cas de saisine de la Commission d'appel d'offres), l'exécution et le règlement de l'ensemble des contrats dont les procédures relèvent du Code de la commande publique ainsi que toute décision concernant les avenants après avis de la Commission d'appel d'offres le cas échéant ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux et les supprimer lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. Le droit de préemption urbain sur la commune d'Evreux mis en place par délibération du 17 mars 1987 concerne la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitée par le PLU. Il s'agit d'un droit de préemption urbain simple, par délibération D1 du 24 novembre 2008. Le périmètre concerné par le droit de préemption urbain renforcé figure en annexe du PLU conformément à l'article R123-9 du Code de l'urbanisme.
17. intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal, et de transiger

avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

18. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ; étant précisé que « la limite fixée par le Conseil municipal » sera constituée par les franchises inscrites à la police « Flotte Automobile » de la Commune ;

19. donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20. signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 15 millions d'euros ;

22. exercer ou déléguer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

23. exercer ou déléguer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

24. Demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales ou à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ;

25. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions ;

26. Fixer le montant de l'indemnisation restant à courir lors d'une rétrocession de concession ;

27. Verser au titulaire de la concession rétrocedée le montant de l'indemnité fixée.

28. Exercer au nom de la commune des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme - que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal.

- HABILITE Monsieur le Maire à déléguer à un ou plusieurs de ses Adjointes tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.
-

## **5- Commissions municipales - Création**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la création des 3 commissions présentées ci-dessous pour l'examen préalable des dossiers du Conseil municipal :

1<sup>ère</sup> commission : Finances, Ressources humaines et systèmes d'informations.

2<sup>ème</sup> commission : Services techniques (Bâtiment, architecture, environnement et espaces verts, chauffage urbain, éclairage public, voirie) et urbanisme.

3<sup>ème</sup> commission : Services à la population (Culture, Education et temps de l'enfant, Jeunesse et Sports, Santé et Handicap, Social, Associations, Sécurité publique, Vie civile et citoyenne, Affaires générales, Domaine public et Stationnement, Logement, Jumelage).

---

## **6- Commission municipale n°1 - Désignation**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE à 15 membres les représentants du Conseil municipal à la 1<sup>ère</sup> commission « Finances, Ressources humaines et Systèmes d'information ».

- DESIGNNE pour siéger à la 1<sup>ère</sup> commission « Finances, Ressources humaines et Systèmes d'information »:

- M. Jean Luc Bouillie
  - Mme Lysiane Bandelier
  - Mme Caroline Castelnau
  - Mme Eveline Rivière
  - M. Erkan Adiguzel
  - M. Rachid Mammeri
  - M. Alain Nogarède
  - Mme Diane Leseigneur
  - Mme Servane Bayram
  - M. Thierry Brulard
  - M. Nicolas Gavard-Gongallud
  - Mme Karène Beauvillard
  - M. Guillaume Rouger
  - M. Philippe Guillen
  - Mme Laure Salvat
-



## 7- Commission municipale n°2 - Désignation

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE à 16 membres les représentants du Conseil municipal à la 2<sup>ème</sup> commission « Services techniques (Energie, Climat, Architecture, Bâtiment, Paysages, Nature, Environnement, Espaces verts, Eclairage public) et Urbanisme ».

- DESIGNNE pour siéger à la 2<sup>ème</sup> commission « Services techniques (Energie, Climat, Architecture, Bâtiment, Paysages, Nature, Environnement, Espaces verts, Eclairage public) et Urbanisme » :

- M. Laurent Corne
  - M. Emmanuel Roussel
  - Mme Françoise Luvini
  - M. Patrick Piérès
  - M. Noël Gripon
  - M. Thierry Brulard
  - M. Nicolas Gavard-Gongallud
  - Mme Nicole Duranton
  - Mme Aurèlie Lemoine
  - M. Geoffrey Cariot
  - M. Mohamed Derrar
  - M. Aubert Jemy
  - Mme Isabelle Collin
  - Mme Laure Salvat
  - M Jean-Marie Martin
  - Mme Dominique Sauvé
-

## 8- Commission municipale n°3 - Désignation

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE à 25 membres les représentants du Conseil municipal à la 3<sup>ème</sup> commission « Services à la population (Culture, Education et temps de l'enfant, Jeunesse et Sports, Santé et Handicap, Social, Associations, Sécurité publique, Vie civile et citoyenne, Affaires générales, Domaine public et Stationnement, Logement, Jumelage) ».

- DESIGNNE pour siéger à la 3<sup>ème</sup> commission « Services à la population (Culture, Education et temps de l'enfant, Jeunesse et Sports, Santé et Handicap, Social, Associations, Sécurité publique, Vie civile et citoyenne, Affaires générales, Domaine public et Stationnement, Logement, Jumelage) »:

- M. Abdé Zayani
  - Mme Diane Leseigneur
  - M. Geoffrey Cariot
  - Mme Francine Maragliano
  - M. Emmanuel Roussel
  - Mme Christiane Murcia
  - Mme Servane Bayram
  - Mme Marie-Louise Dossou-Yovo
  - M. Mohamed Derrar
  - Mme Patricia Léon
  - M. Jean-Pierre Pavon
  - Mme Karène Breauvillard
  - Mme Lysiane Bandelier
  - Mme Stéphanie Auger
  - Mme France Bariller
  - Mme Marianne Plaisance
  - Mme Nicole Duranton
  - M. Erkan Adiguzel
  - M. Driss Ettazaoui
  - Mme Aurélie Lemoine
  - M. Guillaume Rouger
  - Mme Isabelle Collin
  - Mme Maryvonne Hannoteaux
  - M. Jean-Christophe Boulanger
  - Mme Nathalie Lagouge
-

## **9- Représentation de la municipalité - Commission consultative des services publics locaux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNNE pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : (9 élus représentants)
  - Monsieur le Maire ou son représentant
  - M. Jean Luc Bouillie
  - Mme France Bariller
  - M. Alain Nogarède
  - M. Emmanuel Roussel
  - M. Rachid Mammeri
  - M. Geoffrey Cariot
  - Mme Marie-Louise Dossou-Yovo
  - M. Guillaume Rouger
  - M. Philippe Guillen
  
- DESIGNNE pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux trois représentants d'associations :
  - Le Président de l'UCIAL ou son représentant
  - Le Président de l'Association des locataires de la SAIEM AGIRE ou son représentant.
  - Le Président de l'Association des Crématistes de l'Eure ou son représentant
  
- DELEGUE à Monsieur le Maire la saisine pour avis de la Commission consultative des services publics locaux sur les projets de DSP, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tels que précités à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

## **10-Préparation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres permanente - Délibération des conditions de dépôt des listes**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE les conditions de dépôt des listes sont fixées comme suit :
  
- Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées (sis place du Général de Gaulle à Evreux – Hôtel de Ville), au plus tard le 15 juillet à 12h00,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,

- Les listes doivent mentionner en référence « Commission d'Appel d'Offres permanente – Ville d'Evreux ».
- 

### **11-Préparation de l'élection de la Commission Concession permanente - Délibération des conditions de dépôt des listes**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** Les conditions de dépôt des listes sont fixées comme suit :
  - Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées (sis place du Général de Gaulle à Evreux – Hôtel de Ville), au plus tard le 15 juillet à 12h,
  - Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,
  - Les listes doivent mentionner en référence « Commission Concession permanente – Ville d'Evreux ».
- 

### **12-CCAS - Fixation du nombre de membres**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Evreux.
- 

### **13-Représentation de la municipalité - CCAS**

Trois listes ont été déposées comme suit :

- Première liste « Pour vous » : Karène Beauvillard – Francine Maragliano – Marianne Plaisance – Eveline Rivière – Patricia Léon
- Seconde liste « Evreux ensemble » : Maryvonne Hannoteaux – Dominique Sauvé
- Troisième liste : Evreux avance : Isabelle Collin – Guillaume Rouger

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement est assuré par le Bureau précédemment constitué.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de suffrages : 43  
Bulletins blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 43

Pour la 1<sup>ère</sup> liste « Pour vous » : 33 voix  
Pour la 2<sup>ème</sup> liste « Evreux ensemble » : 8 voix  
Pour la 3<sup>ème</sup> liste « Evreux avance » : 2 voix

### **Détermination du quotient électoral :**

Le quotient électoral est établi par le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir :  $43 / 6 = 7,16$

### **Répartition des sièges à la proportionnelle:**

Nombre de voix obtenues / quotient électoral, arrondi à l'entier inférieur

Liste 1 :  $33 / 7,16 = 4,60 = 4$  siège(s)

Liste 2 :  $8 / 7,16 = 1,11 = 1$  siège(s)

Liste 3 :  $2 / 7,16 = 0,27 = 0$  siège(s)

- La liste 1 « Pour vous » obtient 4 siège(s).
- La liste 2 « Evreux ensemble » obtient 1 siège(s).
- Il reste 1 siège à pourvoir.

### **Détermination du plus fort reste :**

On soustrait du nombre total de voix de chaque liste, le nombre de voix nécessaires pour les distributions de sièges qui précèdent.

### **Répartition au plus fort reste :**

siège à répartir :

Liste 1 :  $33 - (4 \times 7,16) = 4,36$

Liste 2 :  $8 - (1 \times 7,16) = 0,84$

Liste 3 :  $2 - (0 \times 7,16) = 2$

- La liste 1 « Pour vous » a le plus fort reste ; elle obtient le dernier siège.

### **Récapitulatif :**

Liste 1 « Pour vous » : 5 siège(s)

Liste 2 « Evreux ensemble » : 1 siège(s)

Liste 3 « Evreux avance » : 0 siège(s)

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- ELIT pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Evreux :

- Mme Karène Beauvillard
  - Mme Francine Maragliano
  - Mme Marianne Plaisance
  - Mme Eveline Rivière
  - Mme Patricia Léon
  - Mme Maryvonne Hannoteaux
-

## 14- Représentation de la municipalité - Caisse des écoles

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

Titulaires :

M. Bouillie	33 voix
Mme Bandelier	33 voix
M. Zayani	33 voix
M. Corne	33 voix
Mme Rivière	33 voix
Mme Lagouge	8 voix
Mme Collin	2 voix

Suppléants :

M. Piérès	33 voix
M. Cariot	33 voix
Mme Plaisance	33 voix
Mme Murcia	33 voix
M. Jemy	33 voix
M. Boulanger	8 voix
M. Rouger	2 voix

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

- DESIGNER pour siéger au sein de la Caisse des Écoles :

- Président de droit : Monsieur le Maire

- L'adjoint au Maire à la Vie scolaire : Mme Dossou-Yovo

- 6 Titulaires

- M. Jean Luc Bouillie
- Mme Lysiane Bandelier
- M. Abdé Zayani
- M. Laurent Corne
- Mme Eveline Rivière
- Mme Nathalie Lagouge

6 Suppléants

- M. Patrick Piérès
  - M. Geoffrey Cariot
  - Mme Marianne Plaisance
  - Mme Christiane Murcia
  - M. Aubert Jemy
  - M. Jean-Christophe Boulanger
-

## 15-Représentation de la municipalité - EPCC Evreux Louviers (Conseil d'administration)

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

Titulaires :

M. Pavon	33 voix
Mme Léon	33 voix
Mme Auger	33 voix
M. Rouger	2 voix
M. Martin	8 voix

Suppléants :

Mme Bandelier	33 voix
M. Roussel	33 voix
M. Bouillie	33 voix
Mme Leseigneur	33 voix

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'E.P.C.C. :

En tant que titulaires :

- Monsieur le Maire
- M. Pavon
- Mme Léon
- Mme Auger

En tant que suppléants :

- Mme Bandelier
  - M. Roussel
  - M. Bouillie
  - Mme Leseigneur
-

## **16-Représentation de la municipalité - Régie municipale du Golf d'Evreux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNER pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie municipale du Golf d'Évreux :
  - Jean Luc Bouillie
  - Diane Leseigneur
  - Driss Ettazaoui
  - Lysiane Bandelier
  - Marianne Plaisance
  - France Bariller
  - Caroline Castelnau
  - Abdé Zayani
  - Erkan Adiguzel
  - Guillaume Rouger
  - Jean Christophe Boulanger

Mais aussi les 4 membres titulaires d'une carte de membres du Golf :

- Anthony Honorato
- Mederic Pigné
- Nicolas Moiroux
- Michel Bouticourt

---

## **17-Représentation de la municipalité - Conseil d'exploitation de la Régie des Parkings**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

### titulaires :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Jean Luc Bouillie | 33 voix |
| - Diane Leseigneur  | 33 voix |
| - France Bariller   | 33 voix |

### suppléants :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Nicolas Gavard-Gongallud | 33 voix |
| - Marianne Plaisance       | 33 voix |
| - Erkan Adiguzel           | 33 voix |
| - Laure Salvat             | 8 voix  |



Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal  
A l'issue des votes :

- DESIGNNE comme membres du conseil d'exploitation de la « Régie des parkings de la Ville d'Evreux » :

Les 3 membres titulaires :

- Jean Luc Bouillie
- Diane Leseigneur
- France Bariller

Les 3 membres suppléants :

- Nicolas Gavard-Gongallud
- Marianne Plaisance
- Erkan Adiguzel

---

**18-Représentation de la municipalité - Pompes funèbres - Conseil d'exploitation**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉSIGNNE trois membres pour siéger au Conseil d'Exploitation
  - Maire adjoint aux Affaires générales : Mme Bariller
  - Maire adjoint aux finances : M. Bouillie
  - Un administré, intéressé par le domaine funéraire : Mme Brigitte Fayol

---

**19-Représentation de la municipalité - Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :  
M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure :
    - Titulaire : Mme Luvini
    - Suppléant : M. Gavard-Gongallud
-

## **20-Représentation de la municipalité - SAIEM AGIRE**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER trois représentants de la Ville d'Evreux pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SAIEM AGIRE.
  - o Mme Lysiane Bandelier, qui pourra accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, notamment celles d'exercer au nom de la Ville d'Evreux les fonctions de Président du Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE à ce titre, percevra une indemnité de fonction représentant 23,95 % de l'indice 1015 brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - o M. Abdé Zayani
  - o Mme Diane Leseigneur

---

## **21-Représentation de la municipalité - SILOGE**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SILOGE son représentant titulaire :
  - Mme Eveline Rivière
- DESIGNER pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SILOGE son représentant suppléant :
  - Mme Francine Maragliano

## **22-Représentation de la municipalité - SECOMILE**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SECOMILE :

- M. Derrar
- M. Ettazaoui
- Mme Bandelier

- DESIGNNE pour représenter la Ville d'Evreux aux assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de la SECOMILE :

- Mme Bandelier

---

## **23-Représentation de la municipalité - Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - Comité responsable du plan (CORESP)**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal l'unanimité :

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE ses deux représentants au comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et d'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

- 1 titulaire : Mme Rivière
  - 1 suppléant : Mme Bandelier
- 

## **24-Représentation de la municipalité - Habitat coopératif de Normandie - Société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré de l'Eure**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré de l'Eure – Habitat Coopératif de Normandie : Mme Diane Leseigneur.

---

## **25-Représentation de la municipalité - EAD**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale d'Eure Aménagement Développement :

- en qualité de Titulaire : M. Bouillie

- en qualité de Suppléant : Mme Auger

---

## **26-Société Publique Locale (SPL) pour les projets d'aménagement - Désignation des représentants de la Ville d'Evreux**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE, en qualité de représentant(e) de la ville d'Evreux auprès de l'Assemblée Générale constitutive de la société, et le ou la doter de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts :

- M. Jean Luc Bouillie

- DESIGNNE, en qualité de représentant(e) de la Ville d'Evreux auprès du Conseil d'administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction :

- M. Jean Luc Bouillie

- DESIGNNE, en qualité de représentant(e) de la Ville d'Evreux auprès de l'Assemblée générale, et de le ou la doter de tous pouvoirs à cet effet :

- M. Jean Luc Bouillie

---

## **27-Représentation de la municipalité - Comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallée de l'Eure"**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

M. Gavard-Gongallud	33 voix
M. Roussel	33 voix
M. Jean Marie Martin	8 voix

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal  
A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour représenter la Ville d'Evreux au COPIL du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure :
  - o En tant que titulaire : M. Gavard-Gongallud
  - o En tant que suppléant : M. Roussel
- AUTORISE les représentants désignés à présenter leur candidature à la présidence du COPIL du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure ».

---

### **28-Représentation de la municipalité - Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

M. Gavard-Gongallud	33 voix
M. Grippon	33 voix
M. Jean marie Martin	8 voix

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

- AUTORISE l'adhésion de la Ville d'Evreux au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie ;
- DESIGNNE pour représenter la Ville d'Evreux lors des assemblées générales et autres instances du CEN :
  - o En tant que titulaire : M. Gavard-Gongallud
  - o En tant que suppléant : M. Grippon
- AUTORISE le représentant désigné à présenter sa candidature au Conseil d'Administration du collège des collectivités ou au Bureau du CEN.

---

### **29-Représentation de la municipalité - Référent forêt-bois**

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE M. Noël Grippon comme référent forêt-bois
-

### **30-Représentation de la municipalité - Commission de suivi de sites pour l'incinérateur de déchets ménagers du SETOM**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein de la commission de suivi de sites :

- *M. Emmanuel Roussel*

---

### **31-Représentation de la municipalité - Commission départementale de présence postale**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- PROPOSE que soient désignés pour siéger au sein de la Commission Départementale de présence postale territoriale :

Titulaire : Maire adjoint aux Affaires générales : Mme France Bariller

Suppléant : Mme Diane Leseigneur

---

### **32-Représentation de la municipalité - Commission locale des marchés**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

- |   |         |
|---|---------|
| - Jean Luc Bouillie comme représentant du Maire | 33 voix |
| - Nicolas Gavard-Gongallud                      | 33 voix |
| - Mohamed Derrar                                | 33 voix |
| - France Bariller                               | 33 voix |
| - Guillaume Rouger                              | 2 voix  |

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour siéger au sein de la commission locale des marchés d'approvisionnement :

- o Président : Le Maire ou son représentant (Jean Luc Bouillie)
- o *Nicolas Gavard-Gongallud*

- *Mohamed Derrar*
- *France Bariller*

---

### **33-Représentation de la municipalité - Commission de concertation sur la téléphonie mobile**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- **DESIGNE** pour siéger à la commission de concertation sur la téléphonie mobile présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et associant les différents partenaires concernés :

- L'élu en charge des nouvelles technologies : M. Derrar
- L'élu en charge de l'Urbanisme : Mme Luvini
- L'élu en charge du Logement : Mme Leseigneur
- L'élu en charge de la santé : M. Roussel

---

### **34-Représentation de la municipalité - Commission locale des transports publics de personne**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

- Noël Grippon 33 voix
- Jean-Christophe Boulanger 8 voix

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- **DESIGNE** Noël Grippon pour représenter l'Union des maires et des élus de l'Eure pour siéger en tant que titulaire à la commission locale des transports publics particuliers de personne.

---

### **35-Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE** pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	Mme	Beauvillard	Karène	22/01/78	9 rue des Marronniers	TF
2	M	Gavard-Gongallud	Nicolas	13/09/74	7 rue de l'Yser	TF et TH
3	Mme	Auger	Stéphanie	26/02/79	14 rue Guy de Maupassant	TF et TH
4	M.	Pavon	Jean-Pierre	05/08/44	14 rue du maréchal Joffre	TF et TH
5	Mme	Maragliano	Francine	06/11/61	18 rue Guy de Maupassant	TF et TH
6	M	Bouillie	Jean-Luc	17/03/83	2 rue Edouard Feray	TF et TH
7	Mme	Luvini	Françoise	11/03/58	3 rue de la Côte blanche	TF et TH
8	M	Ettazaoui	Driss	09/05/73	6 rue du Faubourg Saint Léger	TF
9	Mme	Bariller	France	26/07/54	28 rue Joséphine	TF et TH
10	M.	Derrar	Mohamed	13/08/72	4 place des Justes de France	rien
11	Mme	Plaisance	Marianne	27/03/52	1 rue Colas	TF
12	M.	Roussel	Emmanuel	06/12/67	25 rue Portevin	TF et TH
13	Mme	Duranton	Nicole	13/10/58	8 avenue Aristide Briand – Moulin Vieux – Appt 21	RIEN
14	Mme	Salvat	Laure	07/01/83	23 rue Edouard Feray	TF et TH
15	Mme	Hannoteaux	Maryvonne	10/08/47	37 rue de Sacquenville	TH et TF
16	M.	Rouger	Guillaume	30/10/81	23 rue Saint Pierre	TF et TH



17	M.	Nogarède	Alain	1705/48	127 avenue Aristide Briand	TF et TH
18	Mme	Leseigneur	Diane	24/06/65	24 rue Guy de Maupassant	TF et TH
19	M.	Mammeri	Rachid	15/07/69	32 rue du Maréchal Joffre	TF et TH
20	Mme	Dossou-Yovo	Marie-Louise	06/02/67	9 rue de Rugby – Apt 196 – Tour Aulne	TH
21	M	Adiguzel	Erkan	18/02/70	50 rue de Sacquenville	TF et TH
22	Mme	Lemoine	Aurélié	26/06/83	33 rue Passot – Apt 24	RIEN
23	M	Grippon	Noël	27/06/56	5 rue des Eparges	TF et TH
24	Mme	Murcia	Christiane	08/06/53	37 rue de la Rochette	RIEN
25	M	Cariot	Geoffrey	22/04/90	7 rue du 11 novembre	TF et TH
26	Mme	Bayram	Servane	05/07/76	46 rue F. Roosevelt	TF et TH
27	M.	Piérès	Patrick	17/04/53	66 rue du Panorama	TF
28	Mme	Castelnau	Caroline	27/12/62	30 rue du Maréchal Joffre	TF et TH
29	M	Corne	Laurent	10/07/68	10 rue d'Avranches	TF et TH
30	M	Boulangier	Jean-Christophe	18/12/71	3 rue du plus que tout	TH et TF
31	M	Guillen	Philippe	02/02/73	20b rue des Authieux	
32	Mme	Collin	Isabelle	07/09/75	10 bis rue Guy de Maupassant	TF et TH

---

### **36-Représentation de la municipalité - Agence France Locale**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER Monsieur Guy Lefrand en sa qualité de Maire, en tant que représentant de la Commune d'Evreux à l'Assemblée générale et au Comité d'orientation de l'Agence France Locale - société territoriale, et M Jean Luc Bouille, en sa qualité de Maire adjoint aux finances, en tant que représentant suppléant,
  - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et/ou signer tous les autres actes et documents nécessaires à la participation de la Commune d'Evreux à l'AFL et à engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,
  - AUTORISE le Maire ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
  - AUTORISE Monsieur le Maire d'Evreux à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

### **37-Représentation de la municipalité - Correspondant défense**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER en qualité de correspondant Défense de la Ville d'Évreux :
    - Nicolas Gavard-Gongallud
- 

### **38-Représentation de la municipalité - Conseil des droits et devoirs des familles**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER, en plus de Monsieur le Maire, Mme Eveline Rivière pour siéger au Conseil des droits et devoirs des familles.
-

### **39-Représentation de la municipalité - Commission Gens du voyage**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNNE pour siéger au sein de cette Commission :

- M. Gavard Gongallud
  - M. Brulard
  - Mme Maragliano
  - Mme Plaisance
  - Mme Beauvillard
  - Mme Rivière
  - Mme Luvini
  - Mme Sauvé
  - Madame Collin
- 

### **40-Représentation de la municipalité - Association pour la gestion du centre de la Ronce**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au Conseil d'administration de l'Association pour la gestion du centre de la Ronce : Mme Francine Maragliano

---

### **41-Représentation de la municipalité - Institut Médico éducatif R. Coutant et ESAT**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil de la Vie sociale de l'Institut Médico-Éducatif R. COUTANT et ESAT :

- Titulaire : Mme Maragliano
- Suppléant : Mme Leseigneur

---

## 42-Représentation de la municipalité - Nouvel Hôpital de Navarre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Nouvel Hôpital de Navarre :
- Membre de droit : Monsieur le Maire
- M. Roussel qui pourrait suppléer le Maire en cas de besoin

---

## 43-Représentation de la municipalité - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

Titulaires :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - M. Gavard-Gongallud | 33 voix |
| - Mme Beauvillard     | 33 voix |
| - Mme Léon            | 33 voix |
| - M. Jemy             | 33 voix |
| - Mme Sauvé           | 8 voix  |
| - Mme Collin          | 2 voix  |

Suppléants :

- |                 |         |
|-----------------|---------|
| - M. Derrar     | 33 voix |
| - Mme Bandelier | 33 voix |
| - M. Roussel    | 33 voix |
| - Mme Plaisance | 33 voix |
| - Mme Lagouge   | 8 voix  |
| - M. Rouger     | 2 voix  |

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour siéger au sein de cette commission :

En qualité de titulaires

- M. Gavard-Gongallud
- Mme Beauvillard
- Mme Léon
- M. Jemy
- Mme Sauvé

En qualité de suppléants :

- M. Derrar
- Mme Bandelier
- M. Roussel
- Mme Plaisance
- Mme Lagouge

---

**44-Représentation de la municipalité - Centre hospitalier Intercommunal Eure-Seine  
Hôpitaux d'Évreux et de Vernon**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Eure-Seine Hôpitaux d'Évreux et de Vernon :

- Membre de droit : Monsieur le Maire
- M. Roussel qui pourrait suppléer le Maire en cas de besoin

---

**45-Représentation de la municipalité - SICOSSE**

Il est procédé à un vote à main levée pour chaque candidat :

Titulaires :

- |                 |         |
|-----------------|---------|
| - M. Zayani     | 33 voix |
| - Mme Castelnau | 33 voix |
| - M. Brulard    | 33 voix |
| - Mme Léon      | 33 voix |
| - Mme Plaisance | 33 voix |
| - Mme Duranton  | 33 voix |
| - M. Boulanger  | 8 voix  |
| - M. Rouger     | 2 voix  |

Suppléants :

- |                  |         |
|------------------|---------|
| - Mme Leseigneur | 33 voix |
| - M. Derrar      | 33 voix |
| - M. Mammeri     | 33 voix |
| - Mme Lemoine    | 33 voix |
| - M. Piérès      | 33 voix |
| - M. Adiguzel    | 33 voix |
| - M. Martin      | 8 voix  |
| - Mme Collin     | 2 voix  |

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour siéger au sein du SICOSSE :

Titulaires :

- M. Zayani
- Mme Castelnau
- M. Brulard
- Mme Léon
- Mme Plaisance
- Mme Duranton
- M. Boulanger

Suppléants :

- Mme Leseigneur
- M. Derrar
- M. Mammeri
- Mme Lemoine
- M. Piérès
- M. Adiguze
- M. Martin

---

#### **46-Représentation de la municipalité - ALM Evreux Basket Eure**

Il est procédé à un vote à main levé pour chaque candidat :

- |                  |         |
|------------------|---------|
| - M. Bouillie    | 33 voix |
| - Mme Leseigneur | 33 voix |
| - Mme Léon       | 33 voix |
| - Mme Castelnau  | 33 voix |
| - M. Nogarède    | 33 voix |
| - M. Adiguzel    | 33 voix |
| - M. Boulanger   | 8 voix  |
| - M. Rouger      | 12 voix |

Après en avoir délibéré  
Le conseil municipal

A l'issue des votes :

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil de surveillance de la ALM Evreux Basket Eure :
  - M. Bouillie
  - Mme Leseigneur
  - Mme Léon
  - Mme Castelnau
  - M. Nogarède
  - M. Adiguzel
  - M. Rouger

---

#### **47-Représentation de la municipalité - ALM**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au Conseil d'administration de l'Amicale Laïque de La Madeleine :

- comme représentant titulaire : M. Adiguzel
  - comme représentant suppléant : M. Derrar
- 

#### **48-Représentation de la municipalité - Mission locale**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein de la Mission Locale :

- comme représentant titulaire : M. Derrar
  - comme représentant suppléant : M. Cariot
- 

#### **49-Représentation de la municipalité - Maison de l'enfant et des découvertes (MED)**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein de la Maison de l'Enfant et des Découvertes :

- Président de droit : Monsieur le Maire
  - Le Maire adjoint à l'Enfance : Mme Dossou-Yovo
  - Mme Castelnau
  - Mme Bayram
-

## **50-Représentation de la municipalité - Maison de l'Europe**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein de la Maison de l'Europe :

- Mme Plaisance

---

## **51-Représentation de la municipalité - Régie des quartiers**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie des Quartiers :

- Mme Bandelier
  - M. Cariot
  - Mme Leseigneur
  - M Derrar
- 

## **52-Représentation de la municipalité - Comité de jumelage**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Comité de Jumelage :

- M. Rousel
  - Mme Plaisance
- 

## **53-Représentation de la municipalité - Amicale de Navarre**

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE les membres du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Amicale de Navarre :

- Mme Auger
  - M. Cariot
-



## 54-Représentation de la municipalité - Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture

- comme représentant titulaire : M. Derrar
- comme représentant suppléant : M. Cariot

---

## 55-Représentation de la municipalité - Ecoles maternelles et élémentaires

Après en avoir délibéré

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE les membres du Conseil municipal pour siéger au sein des Écoles maternelles et élémentaires :

### ÉTABLISSEMENTS

### TITULAIRES

### SUPLÉANTS

Quartier de La Madeleine <i>Elémentaire Jean Moulin I</i>	- M. Roussel	- Mme Plaisance
<i>Elémentaire Jean Moulin II</i>	- M. Roussel	- Mme Plaisance
<i>Maternelle Jean Moulin</i>	- Mme Plaisance	- M. Roussel
<i>Groupe scolaire Maxime Marchand</i> <i>(Maternelle et primaire)</i>	- Mme Leseigneur	- M. Bouillie
<i>Maternelle Robert Desnos</i>	- Mme Leseigneur	- Mme Dossou Yovo
<i>Groupe scolaire Joliot Curie</i> <i>(Maternelle et primaire)</i>	- M. Derrar	- Mme Bandelier
<i>Elémentaire Romain Rolland</i>	- M. Ettazaoui	- M. Derrar
<i>Maternelle Romain Rolland</i>	- M. Ettazaoui	- Mme Léon
<i>Elémentaire de La Forêt</i>	- M. Pieres	- Mme Lemoine
<i>Maternelle Pablo Picasso</i>	- Mme Dossou Yovo	- M. Roussel
<i>Elémentaire Michelet</i>	- M. Jamy	- Mme Murcia
<i>Maternelle Michelet</i>	- M. Jamy	- M. Ettazaoui
Quartier du Clos au Duc <i>Groupe scolaire du Clos au Duc</i> <i>(Maternelle et primaire)</i>	- M. Adiguzel	- Mme Bandelier
Quartier de Nétreville <i>Elémentaire Paul Éluard</i>	- M. Bouillie	- M. Zayani
<i>Maternelle Christophe Colomb</i>	- M. Mammeri	- M. Ettazaoui
<i>Elémentaire Jacques Cartier</i>	- Mme Dossou Yovo	- Mme Lemoine
<i>Maternelle Jacques Prévert</i>	- M. Cariot	- M. Zayani
<i>Groupe scolaire du Bois du Bohy</i> <i>(Maternelle et primaire)</i>	- Mme Bandelier	- M. Derrar

Quartier du Centre Ville		
Elémentaire Isambard	- M. Pavon	- M. Bouillie
Maternelle Isambard	- M. Pavon	- Mme Rivière
Elémentaire Paul Bert	- Mme Rivière	- Mme Luvini
Maternelle Henri Wallon	- Mme Leseigneur	- M. Grippon
Elémentaire Victor Hugo	- Mme Bariller	- Mme Maragliano
Elémentaire du Puits Carré	- Mme Bayram	- M. Ettazaoui
Maternelle Victor Hugo	- Mme Maragliano	- Mme Castelnau
Elémentaire Maillot	- M. Brulard	- M. GavardGongallud

Quartier de Navarre		
Elémentaire de Navarre	- Mme Beauvillard	- Mme Auger
Maternelle de Navarre	- Mme Auger	- Mme Beauvillard

Quartier de Saint-Michel		
Elémentaire G. & S. Rochereuil	- M. Pieres	- M. Grippon
Groupe scolaire Jean Macé (Maternelle et primaire)	- M. Corne	- M. Pieres

---

### 56- Représentation de la municipalité - Organisme de Gestion de l'École Catholique (O.G.E.C.).

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé et M. Rouger s'abstiennent.

Mme Collin ne participe pas au vote.

- DESIGNNE les membres du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (O.G.E.C.) :

<u>ÉTABLISSEMENTS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
O.G.E.C. Saint-Jean	-M. Zayani	- Mme Bandelier
O.G.E.C. Marie-Cécile, Immaculé et Saint-Pierre	-Mme Beauvillard	- Mme Bariller
O.G.E.C. Notre Dame et Saint François	-Mme Beauvillard	- Mme Auger

---

### 57- Représentation de la municipalité - Collèges

Après en avoir délibéré

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du Conseil d'administration du :

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Collège de Navarre	- Mme Beauvillard	- Mme Auger
Collège Georges Politzer	- Mme Leseigneur	- M. Mammeri
Collège Henri Dunant	- M. Derrar	- Mme Bayram
Collège Jean Jaurès	- Mme Bayram	- M. Pavon
Collège Jean Rostand	- M. Corne	- M. Pieres
Collège Paul Bert	- Mme Auger	- Mme Leseigneur

---

### 58- Représentation de la municipalité - Lycées

Après en avoir délibéré

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER les membres du Conseil municipal pour siéger au sein des Conseils d'administration des Lycées :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<b>Lycée Léopold Sédar Senghor</b>		
Conseil d'administration	- M. Jamy	- M. Grippon
<b>Lycée Aristide Briand</b>		
Conseil d'administration	- Mme Castelnau	- Mme Léon
<b>Lycée Modeste Leroy</b>		
Conseil d'administration	- M. Mammeri	- M. Corne
<b>Lycée Augustin Hébert</b>		
Conseil d'administration	- M. Zayani	- M. Pavon
<b>Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole</b>		
Conseil d'administration	- M. Grippon	- M. Gavard-Gongallud
Conseil d'atelier	- M. Gavard-Gongallud	- M. Grippon
Conseil intérieur	- M. Gavard-Gongallud	- M. Grippon

---

## 59-Représentation de la municipalité - Enseignement supérieur

Après en avoir délibéré

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen représenté par Mme Lagouge, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- DESIGNER les membres du Conseil municipal pour siéger au sein de l'Enseignement Supérieur :

- **Conseil de gestion de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines**

Titulaire : (1 élu) *Mme Beauvillard*

Suppléant : (1 élu de même sexe que le titulaire) *Mme Lemoine*

- **Conseil de gestion de l'UFR des Sciences et des Techniques**

- *M. Bayram*

- **IUT**

- *M. Ettazaoui*

---

**La séance est levée à 11h30**

Le Maire d'Evreux



**GUY LEFRAND**